arena
YOUR COACH IN SPORTS INSURANCE

FORMULAIRE D'ASSURANCE "RISQUES TEMPORAIRES"

Activités non-sportives / Non-membres volontaires

Veuillez faire parvenir le formulaire à :
S.A. ARENA - Rue Joseph II 36-38 - 1000 Bruxelles
Tel. 02/512 03 04 / Fax 02/512 70 94
arena@arena-nv.be

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE FEDERATION

Polices n° : **A.C. 2.004.970**
R.C. 1.116.462

FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DE CYCLOTOURISME asbl

FFBC
FEDERATION FRANCOPHONE BELGE du CYCLOTOURISME et du VTT

INFORMATIONS GENERALES

Identité du club organisateur	Nom et adresse du secrétaire ou responsable du club

L'organisation d'activités non-sportives / L'assurance des aides (non-membres)

DESCRIPTION DES ACTIVITES

☐ **BAL**
☐ **FANCY-FAIR**
☐ **BANQUET**
☐ **.....**

Description :

(Pour d'autres organisations : consulter ARENA)

Période : du au

Lieu :

Nombre d'aides participants (*) **:**
(*) Les noms des aides participants peuvent être renseignés à la dernière page du présent document ou communiqués par une liste séparée à joindre à la présente.

ELEMENTS CONSTITUTIFS DE LA PRIME		CALCUL DE LA PRIME
1. LES AIDES PARTICIPANTS (NON-MEMBRES)		
Les primes ci-après (t.t.c.) sont celles dues par les non-membres qui participent aux activités non-sportives en tant qu'aides pour les garanties "Accidents Corporels" et "Responsabilité Civile"		
A. Prime par aide participant	**€ 0,37-**	**A X B X C = € _____.**
B. Nombre de jours		
C. Nombre d'aides participants		
2. L'ORGANISATEUR (R.C.)		
Les primes ci-après (t.t.c.) sont celles dues par les clubs en tant qu'organisateur de l'activité pour la garantie "R.C."		
☐ **Durée de l'activité : 1 jour**	**€ 25-**	**= € _____.**
☐ **Durée de l'activité : 2 jours**	**€ 43-**	
☐ **Durée de l'activité : 3 jours**	**€ 61-**	

PRIME TOTALE DUE (1 + 2) = €

↳ Prière de bien vouloir règler la prime due par virement au compte bancaire n° **210-0056842-52** de la **S.A. ARENA**.

Fait à : **En date du :** **Signature :**

Remarques

1) Conformément aux dispositions de la police la demande d'assurance ainsi que le payement de la prime doivent parvenir à ARENA avant la date d'effet du "Risque temporaire" à assurer.
A défaut, il n'y a pas de couverture. Le virement doit clairement indiquer le nom de la fédération (FFBC) ainsi que celui de votre club.

2) Au cas où tous les participants ne seraient pas connus le jour même de l'organisation, une liste pourra être envoyée dans les 48 heures suivant la clôture de l'événement. Si une prime supplémentaire est due, celle-ci devra être réglée en même temps que l'envoi de la liste (complémentaire) des participants.

3) Il est également fait référence aux articles de la police relatifs aux "Autres couvertures d'assurance" qui entrent en ligne de compte lors d'une organisation occasionnelle et qui sont importantes, notamment en cas de location d'une salle et/ou de matériel.

LISTE DES PERSONNES A ASSURER		
NOM ET PRENOM	**NOM ET PRENOM**	**NOM ET PRENOM**